

# CONVENTION DE MINI-STAGE

Entre le

 **LYCÉE ADOLPHE CHÉRIOUX**  
LYCÉE DES MÉTIERS  
DE L'HABITAT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN  
195 rue Julian Grimau  
94400 VITRY-SUR-SEINE  
[lycee-cherieux.fr](http://lycee-cherieux.fr)

 **ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

représenté par **Madame Sophie DRIDI** en qualité de proviseure  
et l'établissement scolaire d'origine :

.....  
.....  
.....

représenté par

..... en qualité de .....

Il a été convenu ce qui suit :

## Article 1

Cette convention a pour objet d'aider à faire un choix d'orientation à l'élève (*nom prénom*) :

.....

par la mise en œuvre au lycée Adolphe Chérioux d'un mini stage dans la filière (*cocher*) :

### Enseignement professionnel

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Bâtiment                    | <input type="checkbox"/> Métiers d'art (décor) |
| <input type="checkbox"/> Électricité                 | <input type="checkbox"/> Peinture              |
| <input type="checkbox"/> Génie thermique (plomberie) | <input type="checkbox"/> Jardin, paysage       |
| <input type="checkbox"/> Autre filière : .....       |  |

### Enseignement général et technologique

- |   |
|---|
| <input type="checkbox"/> DN MADe                  |
| <input type="checkbox"/> Design et arts appliqués |
| <input type="checkbox"/> Sciences de l'ingénieur  |
| <input type="checkbox"/> STI2D                    |

pour la date et l'horaire (*à déterminer avec le lycée Adolphe Chérioux – voir contacts dans l'en-tête*) :

.....

## Article 2

Ce mini-stage est une activité scolaire déportée. L'élève stagiaire conserve son statut scolaire.

Le mini-stage est organisé en trois phases :

1. Une phase préparatoire conduite au sein de l'établissement scolaire d'origine, au cours de laquelle l'élève prépare le mini-stage avec l'aide de ses professeurs, du professeur principal, du psychologue.
2. La phase de mini-stage à proprement parler qui se déroule au lycée Adolphe Chérioux. L'élève stagiaire est intégré dans une classe, principalement en enseignement professionnel ou technologique. L'élève sera observateur et ne fera en aucun cas usage d'une machine dite dangereuse au regard des articles D4153-15 à D4153-37 du code du travail.
3. Une phase d'exploitation du mini-stage de retour dans l'établissement scolaire d'origine.

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Exemple<br>établissement d'origine | <input type="checkbox"/> Exemple<br>établissement d'accueil | <input type="checkbox"/> Exemple<br>parents / élève |
|---|---|---|

### Article 3

L'élève s'engage :

- à se présenter au lycée Adolphe Chérioux à la date et à l'heure prévue,
- à respecter les règles de fonctionnement du lycée Adolphe Chérioux et à ne pas quitter l'enceinte de l'établissement pendant la durée du mini-stage,
- à suivre activement les activités proposées pendant le mini-stage.

### Article 4

Les responsables légaux de l'élève stagiaire s'engagent :

- à assurer le déplacement de l'élève au lycée Adolphe Chérioux et à informer l'établissement d'origine et le lycée Adolphe Chérioux en cas d'absence au mini-stage,
- à venir chercher l'élève au lycée Adolphe Chérioux, si besoin était, à tout moment durant le mini-stage,
- à assurer pleinement sa responsabilité civile en cas de dégradation de biens ou d'atteinte aux personnes dont l'élève serait responsable.

### Article 5

Le lycée Adolphe Chérioux s'engage :

- à informer l'élève sur la formation en l'insérant dans un enseignement professionnel ou technologique, sur les conditions de recrutement, les enseignements, les possibilités de formation, les conditions d'insertion,
- à informer l'élève sur les conditions générales de formation en lycée professionnel et technologique,
- à assurer l'élève dans le cadre de sa participation aux activités conduites à l'atelier,
- à informer au plus vite l'établissement scolaire d'origine en cas d'incapacité à accueillir l'élève en mini stage.

### Article 6

L'établissement d'origine s'engage à aider l'élève dans la préparation du mini-stage et son exploitation.

## **L'élève se présente à la loge 195 rue Julian Grimau et sera dirigé vers le bureau des stages**

Le responsable légal de l'élève et l'élève	Le chef de l'établissement scolaire d'origine	La proviseure du lycée Adolphe Chérioux
Vu et pris connaissance		Sophie DRIDI
Date .....	Date .....	Date .....